
INVITATION À SOUMETTRE UNE RÉPONSE EN VUE DE LA RÉHABILITATION DU BIEN
DÉSIGNÉ PAR LA MUNICIPALITÉ 171-181, RUE BANK, 140 RUE O'CONNOR ET 300, AVENUE
LAURIER OUEST, À OTTAWA (5225-2-2015-7)

TRAVAUX PUBLICS ET
SERVICES GOUVERNEMENTAUX
CANADA

QUESTIONS ET RÉPONSES N° 4

PAGE 1 DE 1

SERVICES DES BIENS IMMOBILIERS
SECTEUR DE LA CAPITALE NATIONALE

PROJET N° 5225-2-2015-7
OTTAWA

DATE : 18 SEPTEMBRE 2015

La présente vise à répondre aux questions posées par les parties intéressées à soumettre une réponse à cette invitation ainsi qu'à leur fournir des clarifications.

1. Clarifications – Questions et réponses

- Q1. En rapport au dossier ci-haut mentionné, il est écrit dans la Section D : Exigences obligatoires relatives aux réponses au paragraphe (a) point no 3 chaque projet doit avoir un coût de construction (qui figure sur le permis de construction relatif au projet) d'au moins soixante-quinze millions de dollars (75 000 000 \$) et avoir.....Notre question est de savoir si nous pouvons démontrer d'une autre façon que par le ou les permis de construction, que le coût de chaque projet a été d'au moins \$ 75 000 000 ?
- R1. Oui. Vous pouvez démontrer le coût en fournissant des éléments de preuve professionnelle.